

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2151 :

Vote de subventions aux associations

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.

Le Maire,
COMMUNE DE SAINT-PIERRE
Réf. de dépôt préfecture : 3742749101420251217-43-2151-DE
Date de la transmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION



Affaire n°43/2151 : Vote de subventions aux associations.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre,

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif en participant au financement du fonctionnement et des actions au titre de l'exercice budgétaire 2025,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Nature de la Subvention	Subvention en Euros (€)	Annexes
Voyages Découvertes Réunion	Fonctionnement	800 €	Non
Lang-Ylang	Fonctionnement	500 €	Non
Université Pour Tous du Sud	Fonctionnement	1 500 €	Non
Association Culturelle Sportive Loisirs Animations Diverses et Entraide	Fonctionnement	1 000 €	Non
Association Bala Maha Karli	Fonctionnement	500 €	Non
Association Gadiembe	Action - Festival International « Visa For Music »	2 000 €	Non
Comité de Défense des Locataires de la Réunion	Fonctionnement	4 000 €	Non
Fédération des Jeux et des Loisirs et d'Esprit de la Réunion	Fonctionnement	2 500 €	Non
Association Solidaire Pour Mieux Vivre (ASPMV)	Complément de subvention de Fonctionnement	5 000 €	Oui (Avenant)
Kop Cigogne JSSP	Fonctionnement	2 000 €	Non
Fam Y Assemb	Fonctionnement	5 000 €	Oui
TOTAL		24 800 €	

**Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire
028 65748 161 RE25000098**

- **D'APPROUVER le vote des subventions ci-dessus,**
- **D'APPROUVER l'avenant à la convention pour l'Association Solidaire Pour Mieux Vivre (ASPMV),**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2151-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens pour l'Association Fam Y Assemb,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2151-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025